

Les transgressions bioéthiques du quinquennat : la fondation Jérôme Lejeune publie un document de référence

La fondation Jérôme Lejeune accueille en consultation spécialisée 8 500 personnes atteintes de déficiences intellectuelles d'origine génétique telle que la trisomie 21, développe la recherche thérapeutique pour mettre en échec la déficience intellectuelle, et défend la vie humaine contre les dérives discriminantes et eugéniques. A ces titres, elle contribue au débat public en proposant son expertise dans les domaines scientifiques et éthiques. Elle publie aujourd'hui un document de référence qui dresse un bilan des dérives bioéthiques du quinquennat.

Le quinquennat écoulé a inscrit dans la loi des transgressions majeures qui concernent tous les domaines de la vie humaine, de sa conception à sa fin naturelle. **Celles-ci engagent des changements de civilisation considérables.** Pourtant, le débat de ces présidentielles ne s'est pas engagé sur ces questions. Aucun candidat n'a tiré le bilan des réformes « sociétales » majeures qui se sont succédées pendant 5 ans.

Pour la fondation Jérôme Lejeune, cette année électorale 2017 (présidentielle et législatives) **est l'occasion d'interpeller les principaux candidats sur ces enjeux.** Dans cette optique, la fondation publie un bilan bioéthique complet du quinquennat que vous pouvez lire en ligne : *Bioéthique : quelle politique pour la France ?* Il sera envoyé à Marine le Pen, François Fillon, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon, afin qu'ils puissent se saisir de ces questions.

Ce bilan de 92 pages contient :

- **Une analyse des dérives bioéthiques observées sous ce dernier quinquennat** dans les domaines de l'avortement, de la procréation médicalement assistée, de l'euthanasie, de la recherche sur l'embryon, de la GPA, du don d'organe et du diagnostic prénatal de la trisomie 21.
- **L'analyse d'un expert** pour chaque thématique.
- **Des recommandations pour le prochain quinquennat et la prochaine législature**, qui trouvera dans son agenda la révision de la loi de bioéthique prévue en 2018.

Jean-Marie le Méné, président de la fondation Jérôme Lejeune, précise que « *le bilan présenté est celui d'une parenthèse de cinq ans. Mais il s'inscrit dans un temps beaucoup plus long : celui des lois de bioéthique de 1994, 2004, et 2011 qui ont préparé et rendu possibles les transgressions concentrées du quinquennat sans qu'aucune régulation n'ait jamais été efficace* ».

« Il est temps pour les politiques qui reviendront au pouvoir de mettre un terme à ce mélange d'idéologies confuses et de fausses publicités qui ont usurpé les quartiers de noblesse de la science et de la médecine au détriment de leurs usagers, bénéficiaires et créanciers. »

Contact presse : Olivier Ruisseau
oruisseau@fondationlejeune.org